

# UTILISATION DES NOUVEAUX PASSEPORTS SPORTIFS DE LA FF KARATE

## Disponibles auprès des ligues par l'intermédiaire des clubs

C'est la même procédure qui est appliquée pour les PASSEPORTS "JEUNES" (de couleur rouge - pour les catégories d'âges allant jusqu'aux benjamins) et pour les PASSEPORTS "CLASSIQUES" (de couleur bleue - disponibles pour toutes les catégories d'âges, y compris pour les enfants qui le souhaitent - rappel : le passeport est valable 8 ans).



Le licencié reçoit comme chaque année ses habituels timbre et carte de licence et une ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION PASSEPORT. Celle-ci est à apposer sur la première page de son nouveau passeport vierge en incluant sa photo d'identité. (Flèche A). Il lui sera inutile de coller les fiches réceptionnées les années suivantes, les éventuels changements d'adresses se faisant directement sur le passeport.

Le TIMBRE DE LICENCE est à coller sur la page réservée à cet effet sur le passeport sportif, nouveau ou ancien modèle. Ce dernier reste valable jusqu'à sa date d'expiration. (Flèche B)

La CARTE DE LICENCE est à conserver par le pratiquant.

Le TIMBRE D'ABONNEMENT permet, grâce à son code-barres, de s'abonner à la revue Officiel Karaté Magazine simplement en collant celui-ci sur le coupon réservé à cet effet au verso de la lettre licence.